

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **DISODI**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société GRITCHE
LA CAFOURCHE-MARCILLAC
33860 VAL DE LIVEPNE
France

Téléphone : +33 (0)5 57 32 48 33

Téléfax : +33 (0)5 57 32 49 63

Adresse e-mail : approgritche@gritche.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence :
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Conseils de prudence	: P102 P280	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	: EUH210 EUH401	Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

- Etiquetage supplémentaire : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
- Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 6 heures.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
phosphonate disodique (Na ₂ HPO ₃)	13708-85-5 237-249-1	-	-	36,5 % W/W
sodium alkyl sulphate	68955-19-1 273-257-1	Xi, R38, R41	Skin Irrit 2: H315 Eye Dam 1: H318	1 - 5 %

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Contient de l'hydroxyde sodique. Laver la peau avec de l'eau savonneuse en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

Ingestion : Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas de symptômes spécifiques connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés : Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
Inappropriés : Aucun renseignement disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion, le produit peut libérer des gaz/vapeurs toxiques tels que les oxydes de carbone et de métal.

5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention :

Précautions supplémentaires : Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer la nappe phréatique ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations locales. Ramasser avec un produit absorbant (sable, terre, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure, cendre de soude, de la vermiculite, chaux éteinte). Balayer le produit absorbant et placer dans un conteneur de déchets solides pour élimination ultérieure. Les traces résiduelles peuvent être essuyées.

Protection des intervenants:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Appareil respiratoire autonome avec protection faciale totale.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

Porter un équipement de protection personnelle lors du nettoyage (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du matériel dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas rejeter directement à une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou de lavage dans les égouts ou cours d'eau contacter l'agence locale de l'environnement.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (sable, terre, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure, cendre de soude, de la vermiculite, chaux éteinte). Balayer le produit absorbant et placer dans un conteneur de déchets solides pour élimination ultérieure. Trace résiduelle peut être essuyée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions :

Eviter l'exposition. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et de protection respiratoire.

Mesures hygiéniques :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'abri du gel, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du froid excessifs, loin de la lumière directe du soleil. Conformément à la réglementation nationale ou locale.

Matériaux d'emballage : Utiliser l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Appliquer une ventilation adéquate de la zone de travail.

Mesures de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Se laver les mains et le visage après manipulation du produit. Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés et les gants avant de les réutiliser. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

- Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire. Éviter l'inhalation. Si l'utilisation génère un brouillard d'aérosol ou une irritation respiratoire, porter un masque avec filtre combiné vapeur/particule.
- Protection des mains : Éviter le contact avec la peau. Vêtements de protection. Des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques (Par exemple nitrile).
- Protection des yeux : Éviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité / écran facial.
- Protection de la peau et du corps : Évaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins : vêtement de protection imperméable

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 16 et l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
Couleur : brune, opaque
Odeur : caractéristique
pH : 7,5 (non dilué)
7,6 (2 % solution)
Densité : 1,411 g/ml à 20 °C
Température : 590°C
d'auto-inflammabilité
Propriétés explosives : aucune
Propriétés comburantes : aucune

9.2 Autres informations

- : donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de combustion, le produit peut libérer des gaz/vapeurs toxiques tels que les oxydes de carbone et de métal.

10.4 Conditions à éviter

L'exposition au soleil (températures élevées).

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone et de métal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat > 2000 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 rat > 5855 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat > 2000 mg/kg p.c.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non sensibilisant

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : non déterminée

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna (48 h) > 361 mg/l

Toxicité des plantes aquatiques : CE 50 Desmodesmus subspicatus (72 h) > 73,6 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau : non déterminée

Stabilité dans le sol : non déterminée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminée

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides par une entreprise habilitée.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unie: non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable
14.4 Groupe d'emballage: non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

Transport maritime(IMDG)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unie: non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable
14.4 Groupe d'emballage: non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

Transport aérien (IATA-DGR)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unie: non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable
14.4 Groupe d'emballage: non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : Non concerné

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : Non concerné

Rubrique contraignante : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Type de formulation :
SL - concentré soluble

PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES OPERATEURS ET DES TRAVAILLEURS :

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application

- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

DISODI

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 08.07.2015

Date d'impression 08.07.2015

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pour protéger le travailleur, porter des gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.